XXXXXXXXXXXX

VILLE

Rue XXXX 52, XXXXX XXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**Marché public de services**

par procédure COCURENTIELLE AVEC NEGOCIATION - publicité EUROPEENNE

Désignation d’une équipe d’Auteurs de projet

pour une mission d’études et de suivi de l’exécution des travaux

**1e étape :** **Sélection - qualitative**

**Rapport de la réunion du Jury du XX-XX-20XX**

**1. Composition du Jury**

Lors des réunions du Jury, chaque membre peut déléguer un représentant en cas d’indisponibilité de sa part.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Pour le Pouvoir adjudicateur: XXXXXX** | | | |
| prénom Nom | représentant du XXXXXXX |  | P/A/E |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **POUR les PARTENAIRES : XXXXX** | | | |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Pour l’accompagnement du marché: Cellule architecture de la fw-b** | | | |
| Chantal Dassonville | directrice générale adjointe | Président |  |
| **POUR l’urbanisme REGIONAL** | | | |
|  |  |  |  |
| **expertS exterieurS** | | | |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **INVITES – voix CONSULTATIVE** | | | |
|  |  |  |  |
| **commission technique (**qui effectue la pré-analyse des candidatures et des offres)  **voix CONSULTATIVE** | | | |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

P=présent / Pa=partiel / E=excusé / A=absent / \* =qui rédige le PV

L’ensemble des membres du Jury invités pour l’occasion étaient présents à l’exception de XXXXX.

La présidence est assurée par XXXXXXXXXXXX.

**2. Préambule**

Rappel du type de procédure : XXXXXXXX.

Pour préparer la tâche du Jury, la commission technique a réalisé un examen préalable des dossiers de candidature et a remis à chaque membre un dossier de synthèse reprenant les documents suivants :

1e partie :

* L’avis de marché ;
* La liste des candidatures remises ;
* Le règlement d'ordre intérieur ;
* La trame pour le vote.

2e partie - pour chaque équipe :

* Les grilles de la pré-analyse ;
* La note de motivation ;
* La note expliquant la composition de l’équipe ;
* La liste reprenant le rôle de chaque partenaire dans l'équipe proposée ;
* Les références pertinentes ;

**3. Déroulement**

**3.1. Introduction de la séance**

La Présidente du Jury ouvre la séance à 09h30.

* La Présidente entame la journée par le lancement d’un tour de table afin que chacun se présente et puis passe la parole au Pouvoir adjudicateur.
* Représentant du Pouvoir Adjudicateur remercie les membres du Jury pour leur présence et se réjouit de pouvoir compter sur l’expertise spécifique apportée par les membres extérieurs. Il remercie également xxxxxxxxxxxxxxx pour l’accompagnement du processus et xxxxxxx pour la préparation technique et l’organisation pratique de la réunion. Il salue cette implication de tous, des énergies et de l’intelligence collective, qui fait monter la qualité des projets publics, ce qui est important pour les élus.
* Autres intervenants potentiels. Compléments sur les enjeux, XXXXXXXXXXXX
* La Présidente rappelle le cadre général de la procédure. Il est rappelé aux membres du Jury que la procédure de choix de l’équipe à laquelle sera confié le dossier se déroulera en trois temps :

- Le premier temps consiste en une sélection qualitative de 3 à 5 candidats sur base des dossiers de candidature qui ont été remis ; le Jury se tient en ce jour. A ces candidats sera envoyé le Cahier des charges et une séance de « questions-réponses » sera organisée suite à l’envoi afin de vérifier la bonne compréhension du document et du contexte.

- Le second temps consiste en la présentation d’une pré-esquisse par les candidats sélectionnés; la pré-esquisse consistant en une première approche contextuelle, non définitive puisque non concertée avec les utilisateurs et les différentes instances d’avis, permettant de comprendre le cheminement du candidat et sa façon d’aborder le sujet. L’objectif sera donc de départager les différents soumissionnaires sur base des propositions développées dans l’offre déposée et analysée au regard des critères d’attribution.

- Dans un troisième temps, avant l’attribution du marché, la pré esquisse proposée fait l’objet, si nécessaire, d’une négociation, soit une concertation avec le Pouvoir adjudicateur sur la pré-esquisse en soi. L’objectif est que certains commentaires pertinents du maître de l’ouvrage et du jury pourront bien être pris en considération dans l’étude.

À cette occasion, il est rappelé que le développement du projet consiste en un travail de partenariat, sur le long terme, entre l’équipe, le pouvoir adjudicateur mais aussi les utilisateurs. L’objectif est donc aujourd’hui de proposer à XXXXXX de retenir de 3 à 5 équipes d’auteurs de projet, sur la base de critères de capacités juridique, financière, économique et technique, équipes qui seront invitées à déposer et présenter une offre (comprenant une pré-esquisse) sur base du cahier des charges. La proposition de décision attendue devra être à la fois motivée, juste et opposable.

Elle explique ensuite le déroulement de la journée. Le Jury prend, en séance, connaissance des dossiers.

Les documents relatifs à la sélection qualitative ont été analysés préalablement par la commission technique (les grilles d’analyse sont distribuées au Jury).

Il est demandé aux membres du Jury d’examiner plus particulièrement 3 éléments du dossier :

* la note de motivation des candidats, faisant valoir comment le candidat entend mettre en œuvre son savoir-faire compte tenu de la programmation prévue pour le lieu, du contexte existant, des contraintes et enjeux ;
* la composition des équipes et leurs compétences internes ou associées : l’attention est attirée sur l’aptitude des équipes à développer et à mener à terme la mission compte tenu des enjeux ;
* les références pertinentes proposées et ceci en fonction de leur adéquation avec le projet. Il est précisé que c’est le caractère pertinent des références qui est à considérer plutôt qu’une éventuelle similitude à la question posée, la pertinence pouvant se décliner selon différentes approches. Il n’est donc pas tant question de similarité de programme que de problématiques similaires. À nouveau, l’objectif est de permettre de voir si les candidats auteurs de projet ont bien compris les enjeux spécifiques du présent marché et peuvent démontrer leur savoir faire face à ces enjeux.

Le Jury sera attentif à la cohérence entre ces 3 éléments. Les dossiers complets restent bien entendu à disposition du Jury pour un examen plus approfondi.

Il sera ensuite procédé à des tours de table successifs.

* Un premier tour de table complet avec un commentaire sur toutes les candidatures, sans faire de choix définitif ;
* Un second tour de table éliminatoire après avoir entendu les commentaires de chacun ;
* Un arbitrage entre les candidatures restantes pour en retenir de 3 à 5.

En fonction des avis émis par les membres du Jury, les candidats seront répartis en deux groupes : les candidats proposés à la sélection d’une part, et les non retenus, d’autre part. Il est rappelé que l’objectif d’une sélection qualitative, outre la conformité aux critères de sélection, consiste à évaluer la capacité et le potentiel des équipes candidates à exécuter le marché de services dont il est question en fonction des enjeux qui lui sont liés. Le Jury s’accorde sur ces derniers. Il convient que ces enjeux trouvent écho dans les savoir-faire des équipes en matière, notamment, d’architecture, de conception d’espaces publics notamment d’infrastructures de voiries, de mobilité dans un esprit d’intermodalité, de participation, d’attention aux usagers, au territoire et au contexte historique (patrimoine bâti, végétal et fluvial) mais également d’inscription contemporaine, de dimension « connectée » et d’attractivité commerciale. Le Jury confirme le caractère essentiel de ces enjeux au vu de l’objet du marché.

Elle propose ensuite de clôturer cette mise en contexte pour passer à l’examen des dossiers. Elle prévient que cette opération prendra du temps, mais que c’est un temps à prendre important pour le futur car les partenaires vont s’engager sur la durée avec une équipe. Il s’agit donc d’évaluer ses qualifications professionnelles mais aussi comment l’équipe peut entrer en résonance avec les futurs maîtres de l’ouvrage sur un projet commun. Une visite des lieux sera proposée aux membres du jury avant l’entrée en délibérations.

Elle rappelle que le procès-verbal de la séance sera transmis à XXXXXX ayant autorité pour approuver chaque étape du marché et pour l’attribution sur base de l’avis du Jury.

Elle demande au jury s’il marque son accord sur le règlement d’ordre intérieur, en ce compris la méthodologie proposée. L’approbation est unanime.

* XXXXXX, représentant la commission technique, détaille la composition des fardes mises à disposition du Jury et présente le travail de la pré-analyse des dossiers de candidature. XX candidatures ont été reçues. La commission technique s’est penchée sur la vérification du caractère complet des dossiers et la conformité de ses éléments constitutifs au regard des conditions de participation énoncées dans l’avis de marché. Dans les grilles mises à disposition du Jury, les éléments problématiques (non attribution de compétences, références trop anciennes, …) des candidatures sont mis en exergue en rouge. Dans le cas où des services ne sont pas sous traités à une société spécialisée, la démonstration de la capacité de l’entité référencée pour cette compétence à les assumer a été recherchée à travers le dossier (notes, références pertinentes, liste de références et titres) par la commission technique.

**3.2. Examen de la régularité des candidatures**

Les candidatures ont été pré-analysées en suivant l’ordre de leur réception, à partir duquel un numéro leur a été attribué :

*Candidat n°01 –* ***XXXX / XXXX / XXX / XXXX.***

*Candidat n°02 –*

*Candidat n°03 –*

*Candidat n°04 –*

*Candidat n°05 –*

*Candidat n°06 –*

*Candidat n°07 –*

*Candidat n°08 –*

*Candidat n°09 –*

*Candidat n°10 –*

*Candidat n°11 –*

*Candidat n°12 –*

*Candidat n°13 –*

*Candidat n°14 –*

Des éclaircissements ont été demandés à propos de documents transmis par certains participants en fonction de l'analyse. Les tableaux de pré analyse indiquent quels documents ou renseignements ont été sollicités.

De l’analyse préalable réalisée par la commission technique, il ressort que, conformément à la disposition reprise au point III.2.3) [4] de l’avis de marché, la candidature n°X doit être exclue en raison du caractère trop ancien (finalisation en XXX, donc hors délai de X années) de la référence pertinente n°X. Hormis cette candidature n°X, toutes les autres candidatures sont recevables sur le plan des droits d’accès et des documents administratifs.

La commission technique propose donc au Jury d’éliminer la candidature n°X et d’examiner les xx candidatures restantes. Le jury confirme. Elle l’invite cependant à se montrer particulièrement attentif à la question des compétences non attribuées ou non clairement démontrées dans les dossiers de certaines équipes.

**3.3. Examen des candidatures en fonction des critères de sélection qualitative**

***Candidat n°01 –* XXXXXXXX**

***Remarques générales sur le dossier de candidature***

Aucune

Le dossier est peu clair. Il comporte de nombreux documents non demandés et les documents ne respectent pas strictement la forme demandée.

Des éléments essentiels du dossier sont manquants, peu clairs ou ne répondent pas à la forme demandée.

Des éléments essentiels du dossier sont peu clairs et ne répondent pas à la forme demandée.

Dans l’ensemble du dossier, le manque de définition des visuels rend difficile l’appréciation des références.

***Situation propre des opérateurs économiques / Capacité économique et financière***

En ordre depuis le dépôt de la candidature.

En ordre suite à la demande de compléments du 03/10/2016.

N’est pas en ordre

***Motivation***

La note témoigne XXXXXXXX

La note aborde l’ensemble/la plupart / certaines des contraintes et enjeux essentiels du marché. Certains contraintes et enjeux essentiels du marché tels que xxxxxxxxxxx, xxxxxxxxxxx ou encore xxxxxxxxxxxx sont complètement omis.

La note est donc jugée peu moyennement / appropriée/très appropriée en ce qu’elle fait très bien / fait/fait partiellement/ fait peu /ne fait pas valoir comment le candidat entend mettre en œuvre son savoir-faire dans le cadre du marché compte tenu de la programmation prévue pour le lieu, du contexte existant, des contraintes et enjeux.

***Composition de l’équipe***

Les compétences XXXXXX ne sont pas attribuées/ ne sont pas clairement démontrées dans le dossier

L’équipe est donc jugée quasiment complète/incomplète par rapport aux compétences attendues énumérées dans l’avis de marché.

Le dossier met en évidence (par les références pertinentes ou dans les notes) une expérience commune entre certains partenaires.

Le jury souligne une répartition claire des compétences.

***Références pertinentes***

L’équipe a choisi comme références : 1 « XXXX » pour XXX (co-mandataire/mandataire/sous-traitant désigné pour les compétences XXXX), 2 « XXX » pour XXX (co-mandataire/mandataire/sous-traitant désigné pour les compétences  XXXX) et 3 « xxxxxxxxxxxx» pour XXXXXX (co-mandataire/mandataire/sous-traitant désigné pour les compétences  XXXXX).

La référence 1 fait valoir une compétence en matière de XXXXXXXX. La référence 2 fait valoir une compétence en matière de XXXXXXXX. La référence 3 fait valoir une compétence en matière de XXXXXXXXX. Ces références permettent de démontrer une expérience sur l’ensemble/la plupart/certains enjeux principaux du marché. Le jury note que xxx référence(s) ne non pas terminées/sont des projets de concours non retenus. Le choix de présenter ces références est donc jugé XXXX plus ou moins pertinent XXXX par rapport à l’objet du marché.

***Candidat n°02 –*** XXXX

***Situation propre des opérateurs économiques / Capacité économique et financière***

***Motivation***

***Composition de l’équipe***

***Références pertinentes***

***Candidat n°03 –*** XXXX

***Situation propre des opérateurs économiques / Capacité économique et financière***

***Motivation***

***Composition de l’équipe***

***Références pertinentes***

***Candidat n°04 –*** XXXX

***Situation propre des opérateurs économiques / Capacité économique et financière***

***Motivation***

***Composition de l’équipe***

***Références pertinentes***

***… ETC …***

La séance de jury se clôture à XXh.

**Proposition de décision motivée**

Considérant que XX des XX candidatures reçues ont été jugées recevables (la candidature n°xx est éliminée d’emblée);

Considérant que le Jury a examiné les XX candidatures restantes;

Considérant qu’après un premier tour de table, le Jury propose de ne pas retenir pour la suite de la procédure les candidats n°XX, XX, XX, XX, et XX; qu’après un second tour de table et débat, il propose de ne pas retenir non plus pour la suite de la procédure les candidats n°XX, XX et XX;

Le Jury, statuant au consensus/à une large majorité, propose :

* **de sélectionner les candidats suivants :**
* *Candidat n°XX –* ***XXXXX***
* *Candidat n°XX –* ***XXXXX***
* *Candidat n°XX –* ***XXXXX***
* *Candidat n°XX –* ***XXXXX***
* *Candidat n°XX –* ***XXXXX***
* **de ne pas retenir les candidats suivants :**
* *Candidat n°XX –* ***XXXXX***
* *Candidat n°XX –* ***XXXXX***
* *Candidat n°XX –* ***XXXXX***
* *Candidat n°XX –* ***XXXXX***
* ***… ETC …***

|  |  |
| --- | --- |
| XXXXXXX  Architecte  Secrétaire du Jury | Chantal Dassonville  Architecte  Présidente du Jury |